



Instance de proximité d'Aquitaine Du 4 février 2025

Étaient présents

Pour la direction : Fabrice Goll (directeur régional), Samuel Bignon (DRH), Nathalie Dubois (IRH), Florian Ringuedé (rédacteur en chef), Franck Weil (chef de centre par intérim).

Pour les RP : Sabrina Corrieri (CGT, en visio), Boris Chague (CGT), Jules Feron (CGT), Alexis Dumoulin (FO), Violette Del Vecchio (CFDT).

Préambule des RP

Les RP ont reçu juste avant l'instance un courrier des salariés de Bayonne qui alertent sur le non-remplacement d'un poste de journaliste rédacteur et la charge de travail augmentée sans les moyens. Le secrétaire de l'instance en fait la lecture à la direction, qui prend acte. Les RP déclarent qu'ils ont l'intention d'instruire le dossier.

Point 1 : Expérimentation vidéo verticales

1. Accord d'expérimentation de vidéos pour le numérique.

La direction peut-elle présenter précisément l'accord d'expérimentation qui entrera en vigueur en Nouvelle-Aquitaine le 2 février : périmètre, objectifs, durée et modalités de suivi ?

Combien de salariés volontaires y participeront, sur quels sites, avec quels outils de travail et quelles formations associées ?

L'accord prévoit l'intervention de monteurs pour les formats longs : s'agira-t-il exclusivement de salariés volontaires et selon quelles modalités d'organisation du travail ?

Invités, les délégués syndicaux : Nicolas Pressigout (SNJ), Hervé Morin (FO).
Invitée Christine Le Hesran (rédactrice en chef et coordinatrice numérique), interlocutrice réseau pour cette expérimentation.

Un accord a été conclu entre les organisations syndicales représentatives et la direction afin de mettre en place une expérimentation sur la chaîne de fabrication de vidéos à destination des plateformes numériques, au sein du réseau régional France 3. La région Nouvelle-Aquitaine a été retenue pour y participer.

L'expérimentation est prévue sur une durée de 3 mois, jusqu'au début du mois de mai. Un point d'étape sera organisé tous les mois en instance de proximité et en présence des délégués syndicaux.

La cheffe de projet pour notre région présente le lancement de cette expérimentation. Un appel à candidatures a été diffusé. A ce jour, 22 personnes y ont répondu positivement en Nouvelle-Aquitaine dont 7 en Aquitaine (6 journalistes et 1 monteur). La sélection se fera en lien avec les chefs de service. La direction explique que le choix a été fait de contenir l'appel à candidature au BRI, il n'a pas été ouvert aux sites excentrés. Finalement 2 à 3 personnes seront sélectionnées par BRI. Selon le DRH, il n'y a pas de candidature de CDD en Aquitaine.

Les RP s'en étonnent. Ils ajoutent que la présentation de l'appel à candidature faite par la communication du réseau était peu claire, notamment pour les métiers concernés. Il faut ouvrir le lien dans le mail de la communication et lire l'accord pour les connaître.

La clôture des candidatures est prévue d'ici la fin de la semaine, la formation débutera après les vacances de février. La cheffe de projet explique que le dispositif se mettra ensuite en place avec un rythme adapté pour préserver les équilibres de travail et éviter toute surcharge. L'accord précise que les salariés concernés sont les opérateurs prise de vue, les journalistes rédacteurs reporters, les journalistes reporters d'images, les techniciens d'exploitation vidéo et audiovisuel, les chefs monteurs ainsi que les chargés d'édition numérique. Les CDDs peuvent également candidater en se rapprochant de leur chef de service.

1 salarié sera spécifiquement dédié à la production de vidéos verticales, à raison de 2 à 3 jours par semaine et fera partie des effectifs web (3 personnes par jour). Cela reste à moyens constant mais ne constituera pas une charge de travail supplémentaire selon la direction. Cela impliquera mécaniquement une baisse du volume des articles écrits, afin de ne pas augmenter la charge de travail des deux autres membres de l'équipe web. La cheffe de projet précise qu'en cas d'augmentation durable de l'activité, un renfort supplémentaire pourrait être envisagé.

Dans un premier temps, l'expérimentation s'appuiera sur les personnels déjà formés. D'autres salariés bénéficieront d'une formation d'une journée pour acquérir les codes des réseaux sociaux, incluant le tournage et le montage. Le DRH rappelle qu'à titre

d'exemple, pour NoA, les formations avaient duré 2 à 3 jours. Toutefois, au regard des délais contraints, il est peu probable qu'un dispositif équivalent soit mis en place pendant la phase d'expérimentation, même si cela reste à l'étude.

Pour les RP, une seule journée de formation pour apprendre l'outil, les codes du tournage et la pratique du montage en 9/16, ça semble un peu court...

Ces vidéos répondront à une commande éditoriale. En Nouvelle-Aquitaine, l'objectif sera de développer les vidéos d'actualité courtes (une minute maximum), un format qui rencontre un fort succès selon la cheffe de projet. A ce stade, l'utilisation de fond vert n'est pas prévue dans notre région. Concernant les formats longs (au-delà d'une minute), ils ne seront pas produits de manière quotidienne et dépendront de la commande. L'accord prévoit l'intervention d'un monteur pour ces formats. Ces productions devront être anticipées et ne pourront pas venir s'ajouter en surcharge de l'activité de l'actu JT selon la direction.

Pour ces formats longs impliquant un chef monteur, le logiciel Adobe Première Pro a été retenu. Selon la cheffe de projet, il est disponible dans deux salles de montage. Une formation est nécessaire pour son utilisation. Le DRH précise que tous les cas de figure prévus par l'accord ne seront pas nécessairement testés pendant l'expérimentation. Cela n'est pas obligatoire, notamment en ce qui concerne les formats longs.

Les RP voient mal en effet comment organiser en 3 mois la formation des monteurs à Adobe première tout en anticipant la mise à disposition des salles de montage équipées et la planification pour les montages de ces vidéos verticales en format long.

Le directeur régional se félicite de la conclusion d'un accord, soulignant l'importance de disposer d'un cadre structurant et de règles claires pour éviter toute dérive.

Les RP ont souligné que, bien que l'accord soit signé et déjà en vigueur, le document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) n'a pas encore été mis à jour. Or, cette nouvelle activité engendre plusieurs risques émergents, liés notamment à la charge de travail et à d'éventuels conflits interpersonnels.

Le DRH a indiqué que le DUERP sera mis à jour et le point discuté lors de la prochaine IP.

Commentaire des RP CGT :

Comme le directeur régional, ils se réjouissent de voir encadrées ces nouvelles pratiques professionnelles et rappellent qu'ils le réclamaient dès la première expérimentation, officieuse, en septembre dernier. D'autre part, ils s'interrogent sur la sélection des volontaires qui, dans un contexte de restrictions budgétaires et d'une

expérimentation “à moyens constants”, risque de ne concerner que les salariés en CDI et déjà formés aux outils.

Point 2 : Bilan Social Direct

Point reporté à l’IP de mars

Point 3 : Organisation et conditions de travail

1. Outils de montage – remplacement de CapCut

La direction peut-elle indiquer quelle(s) application(s) de montage conforme(s) au RGPD a/ont été testée(s) en remplacement de CapCut ?

Quel est le calendrier envisagé pour un éventuel déploiement en Aquitaine et une formation des utilisateurs est-elle prévue ?

La rédactrice en chef et coordinatrice numérique indique que l’outil retenu est PowerDirector 365. Il a été sélectionné et testé par le directeur technique adjoint de France TV, ainsi que par plusieurs utilisateurs, dont un en Aquitaine. Selon elle, l’outil est “RGDP compatible” et conforme aux exigences de la cybersécurité de France TV. Les RP demandent des précisions : la direction affirme-t-elle que l’utilisation de ce nouveau logiciel garantit la protection de la propriété intellectuelle et des droits de diffusion des images réalisées par les salariés ?

Elle confirme que c’est le cas et précise qu’elle mettra à disposition des RP la licence d’utilisation du logiciel.

Le calendrier de déploiement dépendra de la mise à disposition des licences, attendue dans un délai estimé à une quinzaine de jours. Dans l’intervalle, l’outil utilisé reste CapCut. Les élus CGT regrettent l’utilisation de CapCut dans cet intervalle à la vue des conditions générales d’utilisation de cette application.

Les RP demandent quelle formation est prévue pour ce nouvel outil. La coordinatrice numérique indique que ce nouveau logiciel est très proche de capcut et qu’il n’y a pas de formation particulière prévue.

2. Restitution de la visite de la nouvelle docthèque et de la salle de conférence de rédaction.

Boris Chague (RP) et Jérôme Bourdy (responsable IMG) ont effectué la visite du nouvel espace docthèque et de la salle de conférence de rédaction le 1er décembre 2025 .

Dans la docthèque, les documentalistes ont elles-mêmes choisi la disposition de leur bureau, le revêtement de sol et la couleur des murs en concertation avec le responsable IMG et le rédacteur en chef. Une petite pièce attenante “d’archivage de proximité” a été conservée, avec une étagère où sont rangées des boîtes d’archives papier, surtout concernant les élections.

Jérôme Bourdy explique que les travaux de mise en place d’un 2e chauffage ont lieu et devraient être finis cette semaine, qu’il a ajouté 2 armoires à la demande des salariées du service ainsi qu’une table ronde avec 3 chaises dans un coin café/détente. Il reste le téléviseur à positionner, il faut ajouter aussi une prise électrique et modifier le câblage HF, ce qui est en cours.

L’ancienne documentation papier a fini d’être transformée en 2 espaces avec 2 bureaux par espace. L’un va servir à Patricia Perrin qui aura ainsi un bureau attitré et à Hélène Abalo quand elle est à Bordeaux. Pour l’instant la direction a décidé de faire de l’autre bureau un espace de visio conférence qui était selon elle très demandé par certains services, notamment la gestion d’antenne et le numérique.

L’ancienne salle de conférence de rédaction, au 1er étage, a été transformée en espace de détente. 2 banquettes, 2 fauteuils, 2 mange-debout, un réfrigérateur, une table avec les journaux, 1 meuble à courrier avec des boîtes aux lettres, 1 photocopieuse occupent cet espace. Les murs ont été repeints.

La nouvelle salle de conférence, au 2e étage, qui était l’ancienne salle pour les contributeurs NoA, n’a pas eu à être en travaux puisque l’espace avait déjà été entièrement rénové et peut accueillir beaucoup plus de monde avec sa double rangée de sièges. L’espace est beaucoup plus lumineux et spacieux que le précédent.

Le seul problème semble être le positionnement du poste des scriptes, qui peuvent avoir du mal à entendre ce qui se dit et à suivre la conférence pour établir le déroulé du conducteur. Ce problème de configuration des postes et de mauvaise audition a donné lieu dernièrement à une altercation. Depuis, une nouvelle configuration est en test pour tenter d’améliorer la communication des informations en conférence de

rédaction. La direction convient qu'au-delà du volume sonore c'est peut-être l'organisation de la conférence de rédaction qui est à revoir car elle peut être très longue et même retarder le départ des équipes en reportage. Idem avec la lourdeur des process imposée par les outils, notamment Open média. Les RP proposent un groupe de travail réunissant les différents acteurs de la conférence de rédaction pour essayer de fluidifier l'organisation du travail et prévenir les situations conflictuelles.

3. Déménagement des équipes Programmes

Quelles sont les modalités, le calendrier et les impacts du déménagement des salariés des Programmes au 2^e étage du bâtiment TVR (conditions de travail, organisation, équipements) ?

Quel usage des locaux laissés vacants au bâtiment A est-il prévu ?

Le directeur régional dit que ce projet n'est pas urgent, qu'il se fera après les municipales, et qu'il en parlera en IP. De manière générale, l'objectif est de regrouper les salariés qui travaillent ensemble au même endroit pour davantage de fluidité dans les échanges et d'efficacité. Pour lui, l'organisation actuelle est "une ineptie".

Les RP entendent cette volonté de regroupement des salariés mais constatent que le bâtiment A continué de se vider de ses occupants, en particulier le rez-de-chaussée et le second étage. Il ne restera bientôt que le premier étage qui sera vraiment occupé par les salariés de la Fabrique et de France 2... La direction dit qu'elle n'a pas de projet de nouvelle occupation de ce bâtiment pour l'instant.

4. Renouvellement de la régie de Bordeaux

La direction peut-elle informer l'Instance de proximité de l'état d'avancement, du calendrier et des conséquences du projet de renouvellement de la régie de Bordeaux sur l'activité et les conditions de travail ?

Le chef de centre explique que la mise en œuvre est encore à l'étude et qu'un point d'étape sera présenté en commission nouvelles technologies mi-février puis en CSE. Aucun planning n'est arrêté. Il indique que pour l'instant un état des lieux du bâtiment est fait pour trouver des superficies et évaluer les coûts d'une nouvelle régie. Ce sera une régie Cosma et il précise que nous allons passer sur un format 21.10, c'est un format informatique dans lequel transitent les data, la vidéo... C'est une révolution technologique. Mais il se dit pour l'instant dans l'incapacité d'avancer des scénarii sur l'organisation du travail qui en découlera, c'est beaucoup trop tôt.

5. Planification des PTA

La direction peut-elle expliquer la méthode de planification des PTA conduisant à une organisation à 39 heures hebdomadaire avec des plannings prévisionnels aux durées variables (38h51, 38h48, 37h51, etc.) ?

Pour quelles raisons certains salariés sont-ils planifiés avec des horaires de prise et de fin de service différents selon les jours, alors que l'activité reste identique (notamment pour le JT) ?

Le chef de centre rappelle d'abord que cette question est récurrente depuis 2010. Il explique qu'au cours d'une semaine, le temps de travail n'est pas uniquement rythmé par les JT : il inclut également congés, récupérations, RTT, tournages, etc. Pour les vacances d'un JT, les horaires restent certes identiques chaque jour, mais le travail effectué par les personnels peut varier. Il est donc possible de moduler la prise de service, la pause méridienne ou d'autres éléments sans que cela n'affecte la bonne tenue des éditions. Selon le chef de centre, l'organisation du travail s'adapte en fonction de la charge de production et des contraintes organisationnelles, ce qui entraîne des volumes horaires variables. Cependant, les horaires contractuels ne sont pas modifiés.

Le DRH précise que même si les volumes horaires peuvent varier, cela n'a aucune incidence sur la rémunération du salarié. La direction tient à rappeler par ailleurs l'obligation du respect des horaires de prise de service.

Le chef de centre précise que certaines prises de service en retard ont été constatées, parfois de manière récurrente et que les règles contractuelles seront rappelées aux salariés concernés.

6. Nouveau Hub info ICI Régions – site de Vaise

Quelles seront les conséquences de la mise en place du nouveau Hub info ICI Régions à Vaise sur la fabrication des émissions et, plus particulièrement, sur l'organisation et la production du JT en région ?

Le Directeur Régional lit la réponse faite par le site de Vaise : le Hub fournit les éléments de la partie nationale et internationale depuis le 26 janvier. Depuis la mise en place il y a assez peu d'impact sur Bordeaux, les éléments arrivent à l'heure voir plus tôt qu'avant. Globalement c'est plus fluide qu'avant

Le rédacteur en chef tempore car ces 2 derniers jours il y a eu quelques soucis. Les éléments sont livrés à l'heure mais des changements inopinés, sans que personne ne soit prévenu, peuvent intervenir et être préjudiciables. Il précise que quand on découvre les choses pendant le JT ce n'est pas simple. Il assure échanger

régulièrement avec la direction de l'info pour faire remonter les dysfonctionnements quand il y en a.

Les RP CGT demandent effectivement que les problèmes identifiés soient systématiquement et immédiatement remontés à la direction du réseau qui a mis en place dans un temps très contraint ce nouveau service de Vaise, ce qui peut avoir des conséquences dommageables dans l'activité des antennes régionales.

7. Offre supplémentaire du jour" dans le JT

L'offre supplémentaire du jour intègre des sujets de France Info diffusés sous la nomenclature « Télématin », réalisés par un rédacteur/monteur, ce qui est hors du cadre de l'accord en vigueur.

- **De tels sujets ont-ils déjà été diffusés sur l'antenne régionale ?**
- **Quelles mesures la direction entend-elle mettre en place pour prévenir la diffusion de contenus non conformes aux accords collectifs ?**

La direction répond que les éléments repris ont tous déjà été diffusés par France info. La rediffusion d'un contenu FTV n'est pas contraire à l'accord selon elle et ce fonctionnement est validé par le service juridique.

8. NoA Weekend – évolution de l'émission

Le départ de la présentatrice de *NoA Weekend* et l'arrivée d'un-e nouveau-elle présentateur-ricer entraînent-ils une modification de l'organisation du travail ? D'autres évolutions sont-elles envisagées concernant cette émission ou d'autres programmes ?

Le Directeur régional confirme que sur *Noa Week end* il y a eu un départ imprévu de la présentatrice donc il a fallu s'adapter rapidement pour la continuité de l'émission en trouvant rapidement un remplaçant. Aucune émission n'a été annulée. Arnaud Lauqué a été choisi pour remplacer la présentatrice.

Actuellement, 2 émissions ont été enregistrées sur 1 seule journée, les deux premières ayant été tournées le mardi 3 février. Le chef de centre indique :

- La prise de service de la scripte est à 8h30
- La conférence de rédaction est à 10h
- Un technicien vidéo est toujours planifié spécifiquement sur cette journée pour la mise en image de l'émission

- Le technicien vidéo aux serveurs, l'OPV, l'OPS de régie, et l'éclairagiste arrivent à 9h pour une installation de 2 heures
- La veille, le décor est monté par des machinistes
- Le technicien vidéo qui s'occupe de la mise en image du JT est également truquiste sur l'émission. Le mardi après-midi, le technicien planifié de palette l'assiste pour les palettes du JT.

Cette semaine, un test a été effectué avec un PAT à 15h pour la première émission et à 17h pour la seconde, afin de libérer l'équipe et la régie plus tôt pour le JT. Entre les deux émissions un temps est prévu, environ 1 h selon la direction, notamment pour la scripte.

Les RP s'inquiètent de la charge de travail induite par l'enregistrement de 2 émissions en un après-midi. Ils soulignent que la journée, de 8h30 à 18h30 reste très lourde avec peu de pauses, comprenant un important travail de préparation et de visionnage, notamment pour la scripte.

Le directeur régional indique que ce système présente des avantages : l'équipe est déjà rodée pour la deuxième émission, ce qui rend le processus plus fluide. Il est possible d'anticiper davantage les mouvements de caméra, le rythme et la mise en scène. Et pour lui, il est possible d'alléger le travail de la scripte avec des conducteurs mieux anticipés par les personnes qui encadrent l'émission.

Le chef de centre précise que l'organisation de la journée, par exemple pour l'enregistrement des bandes annonces, est encore en phase de réflexion.

Les RP attirent l'attention de la direction sur le départ précipité de la présentatrice qui pourrait résulter de conflits interpersonnels dans l'équipe et d'un mal être au travail.

9. Outil de tournage UTS

Des problèmes d'instabilité de l'image en direct (notamment lors du JT de midi du 20 janvier) et de prise de son ont été constatés de manière récurrente avec l'outil UTS.

Quelles solutions techniques et organisationnelles la direction prévoit-elle pour garantir la fiabilité des directs et des tournages ?

Le chef de centre rappelle que les JRI assurant un direct avec une UTS doivent impérativement utiliser le boîtier 5G complémentaire, équipé d'une seconde carte SIM d'un autre opérateur. En l'absence de couverture suffisante, le transmetteur peut osciller entre 4G et 5G ce qui peut occasionner des coupures. Il est également possible d'utiliser l'Aviwest en s'y connectant en WIFI avec l'UTS. Cela n'exonère pas de vérifier au préalable que le lieu du direct est bien couvert en 4G ou en 5G. Cette vérification

peut être effectuée par anticipation via le site nperf.com, qui fournit des informations sur la couverture réseau.

Concernant les problèmes de son rencontrés au mixage, de nouveaux kits de prise de son sont actuellement en cours de test en bureau d'information de proximité (BIP).

10. Frais de mission

Le traitement des notes de frais par le service comptable Mission connaît actuellement des blocages. Les salariés en déplacement, qu'ils soient titulaires ou en CDD, voient certaines dépenses auparavant acceptées désormais refusées, en raison d'une évolution des justificatifs exigés (exemples : billets OUIGO, commandes Deliveroo ou Uber Eats nécessitant une facture fiscale, achats effectués la veille pour un petit-déjeuner le lendemain, etc.).

Une communication claire et préalable aurait permis d'anticiper ces changements, mais cela n'a pas été fait. Les collaborateurs se retrouvent ainsi confrontés à des retards de remboursement et à des renvois fréquents de leurs notes de frais. Serait-il possible de désigner un interlocuteur sur le site de Bordeaux capable de répondre aux questions des salariés rencontrant des difficultés avec le service comptable, et connaissant les nouvelles règles de validation sous Concur ?

Selon le directeur régional, le traitement des notes de frais ne connaît pas de blocage. Il n'y a pas d'augmentation de délai quand les demandes sont conformes. Les contrôles sont renforcés après plusieurs cas de fraude avérés et le résultat de l'audit interne. Et quand il y a un doute, des informations complémentaires sont demandées. Le DRH informe que pour toute question les salariés peuvent se rapprocher des assistantes et secrétaires ou écrire à l'adresse servicecomptable.missions@francetv.fr. Les représentants de proximité insistent et expliquent qu'il y a des cas de refus de remboursement, en particulier pour les CDD qui n'ont pas forcément les moyens d'avancer des sommes trop importantes et choisissent des billets de train OUIGO, par exemple et qui peuvent se voir refuser un remboursement à cause du mode de facturation de cette entreprise.

Et si pour la direction c'est un sujet "non aquitain" qui concerne la direction du réseau, pour les RP c'en est un, puisque les CDD viennent bien travailler dans nos antennes, parfois de loin, et ils demandent à la direction de faire remonter les problèmes identifiés à la direction du réseau.

11. Retraite progressive

Un monteur passera à temps partiel à compter du 1^{er} mars dans le cadre d'une retraite progressive.

Quelles mesures de remplacement ou d'adaptation de la charge de travail sont prévues ?

Le Directeur Régional dit que le remplacement du monteur sera organisé en fonction des besoins opérationnels et de l'activité. La direction garantit qu'il n'y aura pas de report de charge du travail. Il y aura des CDDs autant que de besoin.

Point 4 : RH

1. Plan de développement des compétences (PDC)

Pour quelle(s) raison(s) le plan de développement des compétences n'est-il plus présenté en IP ?

Le DRH annonce que dorénavant le PDC sera présenté uniquement en commission emploi formation et en CSE. Selon lui, il n'y a pas d'obligation légale de le présenter en instance de proximité. Mais le bilan des actions de formation sera toujours présenté en IP.

Les RP CGT déplorent cette décision de la direction centrale car jusqu'à présent ce "droit de regard" des élus locaux sur le plan de formation permettait d'émettre des remarques en amont de son développement, avec parfois des ajustements. Notamment avec une attention particulière portée sur les formations "coeur de métier", l'oubli des CDDs, les TMS etc.

Les RP CGT dénoncent donc cette suppression de la présentation du PDC en instance.

Point 5 : Emploi

1. Mouvements et postes à pourvoir en Aquitaine

Point sur les mobilités en cours, les postes actuellement vacants et ceux susceptibles d'être ouverts prochainement.

Le poste de rédacteur en chef adjoint à Bordeaux est en cours d'attribution pour une possible prise de fonction au 1er mars

Le directeur régional annonce qu'il n'y a actuellement aucun poste vacant ni à publier en Aquitaine en raison des contraintes budgétaires.

Concernant le poste vacant de Bayonne, le directeur régional explique que la direction est consciente de la difficulté d'organisation que cela engendre dans la locale. Aujourd'hui la direction n'a toujours pas reçu sa notification budgétaire pour l'année en cours. Dans cette attente aucun poste n'est publié. Ni à Bayonne, ni dans toute la Nouvelle Aquitaine. Néanmoins la réflexion se poursuit concernant ce poste qui n'est pas supprimé mais gelé. La décision sur l'avenir de ce poste sera prise une fois que la direction aura la notification, à priori la semaine prochaine. Donc la décision sera prise au plus tard début mars.

Le DRH explique qu'un appel à candidatures va être lancé sur l'unité de compétence de la gestion d'antenne. Il explique que ces derniers mois des GA sont partis ou ont été intégrés donc le nombre de personnes formées dans le vivier est en baisse et l'idée est de ne pas attendre pour ne pas revivre une situation tendue comme par le passé. La direction veut également anticiper les besoins induits par la bascule sur Sherlock.

Les candidatures seront retenues conformément à l'accord sur la mise en œuvre des unités de compétence complémentaire de 2021 et prorogé jusqu'en 2027.

Les candidats retenus seront formés sur Argos (durant 3 Jours) et à la GA (5 Jours). Des formations sont déjà précalées en avril pour être en mesure de faire les premières vacances en mai/juin. La direction espère former finalement 2 personnes.

Les candidatures sont ouvertes aux permanents et non-permanents de Nouvelle Aquitaine (monteurs, scriptes, techniciens vidéo, assistants d'émission, assistants de production, cadre des programmes, chargés de conception de programmes courts, coordinateur d'émissions) pour exercer sur Bordeaux et Limoges. L'appel à candidature court jusqu'au 13 février.

Prochaine instance de proximité le 3 mars 2026

Bordeaux, le 6 février 2026